



Merck Animal Health
One Merck Dr.
Whitehouse Station, NJ 08889

FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ DU PRODUIT

Merck Animal Health invite chaque utilisateur ou destinataire de cette FSMD à lire la fiche de données complète afin d'être conscient des risques associés à cette matière.

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET INFORMATIONS SUR LES PERSONNES-RESSOURCES

NOM DE LA FSMD : Ectiban Twenty-Five Fly Killer

SYNONYME(S) : None

NUMÉRO FDS : SP001469

NUMÉRO(S) EN CAS D'URGENCE : 908-423-6000 (24/7/36) anglais seulement

Urgences relatives au transport - CANUTEC :
(613) 996-6666 (Canada)

INFORMATIONS : Services techniques-Santé animale :
(888) 306-0069 (Canada)

LIGNE D'ASSISTANCE POUR LES FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PRODUITS Merck : (800) 770-8878 (États-Unis et Canada)
(908) 473-3371 (international)
Du lundi au vendredi, de 09 h 00 à 17 h 00 (heure de l'est des États-Unis)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

APERÇU RELATIF AUX URGENCES

Liquide
Ambre
Odeur aromatique
Inflammable.
Nocif si avalé.
Peut être nocif par inhalation.
Peut être nocif si absorbé par la peau.
Peut être irritant pour les yeux, la peau ou les voies respiratoires.
Peut causer une sensibilisation de la peau chez les individus sensibles.
Peut constituer un risque d'aspiration si ingéré (huile minérale).
Peut causer des réactions allergiques chez les individus sensibles.
Peut provoquer des effets sur :
le système respiratoire
le système nerveux central
Très toxique pour les organismes aquatiques.

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ :

Les propriétés toxicologiques de ce(s) mélange(s) n'ont pas été entièrement caractérisées chez les humains ou chez les animaux. Toutefois, il existe des données pour décrire les propriétés toxicologiques des ingrédients individuels. Le résumé suivant s'inspire des informations disponibles au sujet des ingrédients individuels composant de ce(s) mélange(s) ou des propriétés prévues de ce(s) mélange(s).

Ce produit contient de la perméthrine, un ester de pyréthrine de synthèse de type 1. L'exposition professionnelle à la perméthrine a provoqué des sensations d'engourdissement et de fourmillement temporaires de la peau et du visage. Les travailleurs exposés à la perméthrine ont aussi rapporté des symptômes d'irritation, tels que des démangeaisons et des brûlures de la peau, des démangeaisons et l'irritation des yeux et l'irritation des voies respiratoires supérieures en plus de sécrétions nasales accrues. Des réactions anaphylactiques, y compris le bronchospasme et les chocs, peuvent apparaître chez les personnes très sensibles. Une ingestion en grande quantité peut provoquer des effets sur le système nerveux central menant à des convulsions, le coma et un arrêt respiratoire.

L'ingestion des esters de pyréthrine a provoqué des douleurs d'estomac, des nausées et des vomissements, des maux de tête, des étourdissements, de l'engourdissement et des fourmillements, de l'anorexie, de la fatigue, des tremblements et des convulsions intermittentes.

Une ingestion de l'huile minérale peut provoquer un effet laxatif, de la nausée, de la déshydratation ou une pneumonie lipidique. L'exposition dermique à long terme à l'huile minérale peut causer de la dermatite et des boutons d'acné.

Les distillats de pétrole peuvent être des irritants pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. Le contact répété avec la peau peut causer une dermatite ou des boutons d'acné. L'exposition à de grandes quantités de distillats de pétrole par inhalation ou par ingestion peut causer une dépression du SNC ou de l'excitation, des maux de tête, des étourdissements, des nausées, des vomissements, de la diarrhée, des effets laxatifs, des lésions pulmonaires ou des battements cardiaques irréguliers. L'aspiration du liquide dans les poumons peut produire une pneumonie chimique.

CANCÉROGÈNES RÉPERTORIÉS

Les champs des tableaux ci-dessus qui ne contiennent pas de données indiquent que ces matières n'ont pas été répertoriées comme carcinogènes pour les humains ou les animaux.

La perméthrine technique est répertoriée par le CIRC comme carcinogène du groupe 3 (inclassifiable quant à sa cancérogénicité pour les humains).

SECTION 3. COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

USAGE DU PRODUIT : Produit vétérinaire

FORMULE CHIMIQUE : Mélange.

La formulation de ce produit constitue des informations commerciales de nature exclusive. Seuls les ingrédients dangereux dont les concentrations sont de 1 % ou supérieures et/ou les ingrédients cancérogènes dont les concentrations sont de 0,1 % ou supérieures sont répertoriés dans le tableau de composition chimique. Les ingrédients actifs de toute concentration sont répertoriés. Pour plus d'informations à propos des ingrédients cancérogènes, consultez la Section 2.

COMPOSITION CHIMIQUE

NOM CHIMIQUE	NUMÉRO DE CAS	POURCENTAGE
Permethrin Technical	52645-53-1	25
Light Mineral Oil	8042-47-5	49
Solvent Naphtha (Petroleum), Heavy Aromatic	64742-94-5	15
Solvent Naphtha (Petroleum), Light Aromatic	64742-95-6	6.3
Atplus 300F	Mixture	3.2

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES : Cette FSMD est rédigée pour fournir des informations sur la santé et sur la sécurité aux individus qui manipuleront la formulation finale du produit au cours de la recherche, de la fabrication et de la distribution. Pour obtenir des informations sur la santé et la sécurité pour les ingrédients individuels utilisés pendant la fabrication, consultez la FSMD appropriée de chaque ingrédient. Consultez l'encart de l'emballage ou l'étiquette du produit pour obtenir des conseils de manutention destinés au consommateur.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

INHALATION : Déplacez à l'air frais. En cas de problèmes respiratoires, obtenez des soins médicaux immédiatement. Faites la respiration artificielle si la respiration a cessé. Si l'irritation ou des symptômes se produisent ou persistent, consultez un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU : En cas de contact avec la peau, alors que vous portez des gants protecteurs, retirez avec soin tout vêtement contaminé, y compris les chaussures, et lavez bien la peau avec du savon et de l'eau. Si l'irritation ou des symptômes se produisent ou persistent, consultez un médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX : En cas de contact avec les yeux, rincez immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau. Si vous portez des lentilles de contact, ne les enlevez qu'après le rinçage initial et continuez de rincer les yeux pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se produit ou persiste, consultez un médecin.

NOM DE LA FSMD : Ectiban Twenty-Five Fly Killer

Date de la révision la plus récente : 06-nov.-2014

NUMÉRO FDS : SP001469

SECTION 4. PREMIERS SOINS

L'INGESTION : Ne faites pas vomir à moins d'en avoir reçu instruction par un professionnel médical qualifié ou un centre anti-poison. Consultez IMMÉDIATEMENT un médecin. Ne tentez pas de donner quoi que ce soit par la bouche à une personne en crise, à une personne somnolente ou à une personne inconsciente. Si la personne est alerte, elle doit rincer sa bouche et boire un verre d'eau.

REMARQUE DESTINÉE AU MÉDECIN : Le vomissement est contre-indiqué en raison de pneumonie par aspiration.

SECTION 5. MESURES POUR COMBATTRE LES INCENDIES

DONNÉES SUR L'INFLAMMABILITÉ :

Point d'éclair : 46deg C(114.8deg F)
Classification : Combustible (Critère de l'OSHA des É.-U.)
Combustible (Critère du SIMDUT du Canada)
Inflammable (Critère de l'UE)

PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES :

Portez des vêtements protecteurs complets et un appareil respiratoire autonome (ARA).

MÉTHODES D'EXTINCTION APPROPRIÉES :

Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse Produit chimique sec.

Consultez la section 9 pour connaître les propriétés physiques et chimiques.

SECTION 6. MESURES POUR LES REJETS ACCIDENTELS

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES :

Portez l'équipement de protection personnelle tel que spécifié à la section 8. Tenez le personnel à l'écart de la zone de nettoyage.

INTERVENTION EN CAS DE DÉVERSEMENT/NETTOYAGE :

Tous les déversements devraient être traités conformément aux exigences du site et en fonction des précautions citées dans la FSMD. Pour les liquides, utilisez les matières absorbantes appropriées. Pour les laboratoires et les opérations à petite échelle, les déversements accidentels à l'intérieur d'une enceinte devraient être nettoyés à l'aide d'un aspirateur à filtre HEPA ou à l'aide de méthodes de nettoyage humide, suivant le cas. Pour les importants déversements secs ou liquides, ou les déversements en dehors d'une enceinte, le personnel d'intervention en cas d'urgence approprié devrait être avisé. Pour les opérations de fabrication et les opérations à grande échelle, le nettoyage à l'aspirateur HEPA avant de laver ou de nettoyer est essentiel.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :

Ne laissez pas le matériel contaminer le système d'eaux souterraines.

Consultez les sections 9 et 10 pour obtenir des informations supplémentaires de nature physique, chimique et sur les dangers.

SECTION 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION :

Garder les contenants adéquatement scellés pendant le transfert, le transport de la matière et lorsque celle-ci n'est pas utilisée. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de cette substance ou de ce mélange.

La manutention appropriée de cette matière dépend de plusieurs facteurs, y compris la forme, la durée et la fréquence du processus ou de la tâche, ainsi que l'efficacité des contrôles d'ingénierie. Des évaluations de risques spécifiques au site doivent être réalisées afin de déterminer la faisabilité et le caractère approprié de toutes les mesures de contrôle d'exposition. Consultez la section 8 (contrôles d'exposition) pour obtenir des conseils supplémentaires.

ENTREPOSAGE :

Rangez dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Ne rangez pas près de la chaleur ou d'une flamme nue.

Consultez la section 8 à propos des contrôles d'exposition et des informations de manutention sécuritaire supplémentaires.

SECTION 8. CONTRÔLES D'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

CLASSE D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (EOB) :

Permethrin: BEP (bande d'exposition professionnelle) 2 : 100-1 000 mcg/m³. Les substances entrant dans la catégorie BEP 2 sont considérées comme constituant un léger risque pour la santé. La BEP est une gamme de concentrations de particules en suspension dans l'air exprimée sous forme de moyenne pondérée dans le temps de 8 heures. La BEP est conçue pour être utilisée dans le cadre d'une évaluation des risques en hygiène industrielle pour faciliter le prélèvement des échantillons en hygiène industrielle et la sélection de contrôles adaptés à la protection des travailleurs. Consultez le personnel de sécurité du travail et d'hygiène industrielle de votre site pour obtenir des conseils sur les stratégies de manutention et de contrôle.

LIMITE D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE INTERNE (8 h TWA) :

200 mcg/m³

CONTRÔLES D'EXPOSITION

Les risques pour la santé relatifs à la manutention de cette matière dépendent de plusieurs facteurs, y compris la forme physique, la durée et la fréquence du processus ou de la tâche, et l'efficacité des contrôles d'ingénierie. Les évaluations de risques spécifiques au site devraient être réalisées afin de déterminer la faisabilité et le caractère approprié de toutes les mesures de contrôle d'exposition. Les contrôles d'exposition pour le fonctionnement normal ou les procédures de routine suivent une stratégie échelonnée. Les contrôles d'ingénierie constituent le moyen privilégié de contrôle d'exposition à long terme ou permanent. Si les contrôles d'ingénierie ne sont pas possibles, l'utilisation appropriée d'équipement de protection individuelle (EPI) peut être considérée comme des mesures de contrôle alternatives. Toutefois, l'EPI ne devrait pas être utilisé comme méthode de contrôle d'exposition permanent ou à long terme. Les contrôles d'exposition pour les opérations non routinières doivent être évalués et traités comme faisant partie de l'évaluation des risques spécifiques au site.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE RECOMMANDÉ (PPE) :

Protection respiratoire :	Les appareils de protection respiratoire (APR) peuvent être nécessaires pour certaines tâches de laboratoire et de fabrication à grande échelle si les concentrations aériennes dans la zone de respiration dépassent la (les) limite(s) d'exposition pertinente(s). L'évaluation des risques en milieu de travail devrait être réalisée avant de spécifier et de mettre en œuvre l'utilisation d'APR. Les points et les voies d'exposition, la durée et la fréquence de la tâche, le contact potentiel des employés avec la substance et la capacité de la substance à devenir aérienne au cours de certaines tâches précises devraient être évalués. Les stratégies initiales et continues de mesure d'exposition quantitative devraient être obtenues, tel que requis, par l'évaluation du risque en milieu de travail. Tous les APR doivent être conformes aux spécifications locales et régionales d'efficacité et de rendement. Consultez votre professionnel de site ou de santé et sécurité professionnelle pour obtenir des conseils supplémentaires.
Protection cutanée :	Les gants qui procurent une barrière supplémentaire sur la peau sont recommandés s'il y a potentiel de contact avec cette matière. Consultez votre personnel de sécurité du site pour obtenir des conseils.
Protection pour les yeux :	Lunettes de sécurité avec écrans latéraux. L'utilisation de lunettes de protection ou d'un masque complet peut être requise en fonction du risque, du potentiel de contact ou du niveau d'exposition. Consultez votre personnel de sécurité du site pour obtenir des conseils.
Protection corporelle :	Dans le cas d'opérations à petite échelle ou de laboratoires, des sarraus de laboratoire ou des vêtements protecteurs équivalents sont requis. Des vêtements en Tyvek ou tout autre vêtement imperméable à la poussière jetable devrait être considéré en fonction de la procédure ou du niveau d'exposition. L'utilisation d'EPI, par exemple de couvre-chaussures, de gants à manchette, de capuchons ou de couvre-tête peut s'avérer nécessaire. Consultez votre personnel de sécurité du site pour obtenir des conseils. Dans le cas d'opérations à grande échelle ou de fabrication, le port de vêtements imperméables à la poussière en Tyvek ou autres est recommandé en fonction du niveau d'exposition. L'utilisation d'EPI, par exemple de couvre-chaussures, de gants à manchette, de capuchons ou de couvre-tête peut s'avérer nécessaire. Consultez votre personnel de sécurité du site pour obtenir des conseils.

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

NOM CHIMIQUE	NUMÉRO DE CAS	ACGIH TLV (TWA)	OSHA PEL (TWA)
Light Mineral Oil	8042-47-5	5 mg/m ³	5 mg/m ³

Aucune limite d'exposition n'est disponible pour cet (ces) ingrédient(s) actif(s) ou pour tout autre ingrédient dangereux de cette formulation.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

FORME :	Liquide
COULEUR :	Ambre
ODEUR :	Odeur aromatique
POINT DE CONGÉLATION :	0 deg C
DENSITÉ RELATIVE :	0.942

NOM DE LA FSMD : Ectiban Twenty-Five Fly Killer

NUMÉRO FDS : SP001469

Date de la révision la plus récente : 06-nov.-2014

Page 4 de 8

SECTION 9. PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

SOLUBILITÉ :

Eau : Émulsifiable

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES : Pourcentage de matières volatiles : 15 %

Consultez la section 5 pour obtenir des informations sur l'inflammabilité/l'explosivité.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ/RÉACTIVITÉ :

Stable dans des conditions normales.

MATIÈRES INCOMPATIBLE/CONDITIONS À ÉVITER :

Acides. Bases. Oxydants. Flammes nues et températures élevées.

DÉCOMPOSITION DANGEREUSE (PRODUITS/RÉACTIONS)

Chlorure d'hydrogène (HCl). Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂).

SECTION 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Les propriétés toxicologiques de cette matière n'ont pas été caractérisées chez les humains ou chez les animaux.

DONNÉES DE TOXICITÉ AIGÜE

INHALATION :

Perméthrine : CL50 (4 h) : 2,3 mg/l (rat)

Le solvant naphta (pétrole), aromatique lourd : CL50 d'inhalation (4 h) : >0,59 mg/l (rat)

Les chats exposés à 150 ppm de naphte aromatique pendant 6 heures présentaient des signes de dépression du SNC.

PEAU :

Perméthrine : DL50 : 2 000 mg/kg (lapin)

Le solvant naphta (pétrole), aromatique lourd : DL50 dermique : >2 ml/kg (lapin)

Le naphta aromatique est un léger irritant pour les lapins.

Huile minérale : léger irritant

YEUX :

Huile minérale : modérément irritante.

ORAL :

Perméthrine : DL50 orale : 806 mg/kg (rat)

Huile minérale : DL50 orale : 22 000 mg/kg (souris)

Solvant naphta (pétrole), légèrement aromatique : DL50 orale : 8 400 mg/kg (rat).

SENSIBILISATION DERMIQUE ET RESPIRATOIRE :

Perméthrine : sensibilisation modérée de la peau chez les animaux.

L'huile minérale n'était pas un sensibilisateur cutané chez les cobayes.

DONNÉES DE TOXICITÉ EN CAS DE DOSE RÉPÉTÉE

TOXICITÉ SUBCHRONIQUE/CHRONIQUE :

Dans les études sous-chroniques allant de 14 jours à 26 semaines, les rats et les souris ont été traités avec des doses orales de perméthrine jusqu'à 10 000 mg/kg. Les effets dépendant de la dose comme une augmentation du rapport de poids foie/corps, une hypertrophie du foie et des signes cliniques d'empoisonnement comme des tremblements ont été observés. Le niveau des effets non-observés (NOEL) chez les rats allait d'un régime de 20 mg/kg (des études durant 90 jours ou 6 mois) à un régime de 1 500 mg/kg (dans une étude de 6 mois). Les études chroniques allant de 1 à 2 ans ont été menées avec des rats, des souris et des chiens. Les doses ont varié selon les espèces allant de 1 mg/kg/jour à 375 mg/kg/jour de perméthrine. Les organes cibles de toxicité étaient le foie (poids accru du foie et enflure hépatocellulaire), les poumons (poids accru) et les testicules (poids réduit). Une dépression et une mortalité accrues ont été observées chez les souris à 75 mg/kg/jour et plus. Des signes et symptômes supplémentaires de toxicité chez le rat incluaient l'hyperexcitation, le comportement d'entraînement, l'agressivité, la réaction accentuée de sursaut, un tremblement de tout le corps et la prostration.

La naphthe aromatique (plage de point d'ébullition de 392 à 480 °F) ou la naphthe aromatique (plage de point d'ébullition de 311 à 392 °F) ou les deux : des études sous-chroniques d'inhalation allant de 78 à 150 jours chez les rats et les primates ont été effectuées à des doses allant de 50 ppm à 1 000 ppm. Les effets observés dans ces études incluaient un gain de poids réduit, des problèmes d'équilibre, des tremblements, des pertes de cheveux, une peau sèche, de la diarrhée, de l'irritation de la peau et des yeux, des changements de moelle osseuse, une dépression de l'ADN et myélocyte, une réduction de la leucocytose, une activité d'érythrocytes augmentée ou modifiée, des hémorragies, et/ou une congestion des poumons, du foie, de la rate et des reins.

Les rates ont reçu de l'huile minérale dans leur régime à des doses allant jusqu'à 20 000 ppm pendant 90 jours. Les effets observés incluaient un poids accru du foie, des reins et de la rate et un grossissement des ganglions lymphatiques en plus de granules lipidiques granulomatoses.

TOXICITÉ DE CROISSANCE /REPRODUCTION :

Dans une étude sur la reproduction de trois générations avec la perméthrine, les rats ont reçu des doses allant de 25 à 125 mg/kg/jour. Les effets systémiques observés dans les progénitures sont apparus dans le foie (hypertrophie hépatocyte et éosinophilie) et les yeux (glaucome infantile). Des tremblements du corps sont apparus chez les parents et les progénitures à 125 mg/kg/jour. Des effets tératogènes, la toxicité maternelle ou la foetotoxicité sont apparus chez les rats et les lapins se sont vus administrer 200 et 400 mg/kg/jour, respectivement, de perméthrine.

Une toxicité maternelle sans signes d'effets tératogènes ou embryotoxiques est apparue chez les rates et les souris enceintes qui ont reçu du solvant naphtha (pétrole) légèrement aromatique à des doses aussi élevées que 1 250 mg/kg/jour et 1 500 ppm, respectivement, durant la gestation. Une toxicité maternelle a été observée à tous les niveaux de doses testés. De même, une étude d'inhalation de 3 générations chez les rats (1 500 ppm) et une étude d'inhalation de 8 jours chez les rates (400 ppm) a montré une toxicité maternelle sans signes d'effets secondaires selon les paramètres reproducteurs.

MUTAGÉNICITÉ/GÉNOTOXICITÉ :

La perméthrine était négative dans l'étude de mutagénicité bactérienne (Ames) et dans une étude de mutagénicité des mammifères (lymphome de souris).

Le solvant naphtha (pétrole), légèrement aromatique était négatif dans le test de mutagénicité bactérienne Ames et le test de micro noyau de moelle osseuse.

CANCÉROGÉNICITÉ :

Six analyses de carcinogénicité, trois avec les souris et trois avec les rats, ont été menées avec la perméthrine. Il n'y avait pas de tumorigénicité dans les études avec les rats. Toutefois, des augmentations précises par espèces au niveau des adénomènes pulmonaires, une tumeur bénigne commune des souris avec une incidence antérieure très spontanée, sont apparues dans les trois études de souris. Dans l'une des études, il y a eu une incidence accrue de carcinomes des cellules alvéolaires pulmonaires et des adénomes bénignes du foie lors de l'administration de perméthrine dans le régime à 5 000 ppm.

Il n'y a aucune évidence de carcinogénicité chez les animaux exposés à la brume d'huile minérale à 100 mg/m³ ou plus pour des périodes allant jusqu'à deux ans.

SECTION 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Les informations présentées ci-dessous concernent le produit formulé, à moins d'indication contraire.

DONNÉES SUR L'ÉCOTOXICITÉ

ÉCOTOXICITÉ DES INGRÉDIENTS

Perméthrine : 96 h CL50 (truite arc-en-ciel) : 0,1 à 314 ug/l
Perméthrine : 96 h CL50 (truite mouchetée) : 2,3 à 5.2 ug/l
Perméthrine : 96 h CL50 (barbue de rivière) : 1,1 ug/l
Perméthrine : 48 h CE50 (daphnie) : 0,2 à 22 ug/l

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES DES AUTRES INGRÉDIENTS : La perméthrine est facilement biodégradable.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

DÉCHETS DE PARTICULES SOLIDES :

La mise au rebut doit se faire en conformité avec les règlements fédéraux d'État/provinciaux et/ou locaux. L'incinération est le moyen d'élimination privilégié, lorsqu'approprié. Les opérations qui impliquent le broyage ou le déchetage des déchets ou des produits retournés doivent être confinées pour satisfaire aux limites d'exposition recommandées.

CONDITIONNEMENT ET CONTENANTS :

La mise au rebut doit se faire en conformité avec les règlements fédéraux d'État/provinciaux et/ou locaux.

SECTION 14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Consultez les lignes directrices réglementaires en vigueur pour connaître la classification de transport et l'étiquetage appropriés à cette matière. Consultez les procédures et exigences spécifiques au site pour obtenir des conseils supplémentaires.

CLASSEMENT DOT : Non réglementé dans les contenants d'une capacité de ? ou de moins de ?

CLASSIFICATION DE L'ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL (IATA)/ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE (OACI) :

Nom d'expédition adéquat : Liquides inflammables, NOS (solvent naphtha, light mineral oil)
Classe de risque : 3
Numéro de UN : UN 1993
Groupe d'emballage : III

CLASSEMENT ADR :

Nom d'expédition adéquat : Liquides inflammables, NOS (solvent naphtha, light mineral oil)
Classe de risque : 3
Numéro de UN : UN 1993
Groupe d'emballage : III
Code de classement : F1

CLASSIFICATION IMDG/OMI :

Nom d'expédition adéquat : Liquides inflammables, NOS (solvent naphtha, light mineral oil)
Classe de risque : 3
Numéro de UN : UN 1993
Groupe d'emballage : III

AUTRE CLASSEMENT : Marine Pollutant/Environmentally Hazardous

SECTION 15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

CLASSEMENTS SIMDUT :

Ce produit a été classé en conformité avec le critère de risque des Règlements sur les produits contrôlés et la FSMD contient toutes les informations requises par les Règlements sur les produits contrôlés. Le produit final emballé n'est pas soumis au classement du SIMDUT. Le classement suivant s'applique à la formulation en vrac manipulée en milieu de travail.

Catégorie de produit contrôlé : B3 : Liquide combustible
D1B : Toxique
D2B : Toxique



LISTE TSCA

NOM CHIMIQUE	TSCA
Light Mineral Oil	X
Solvent Naphtha (Petroleum), Heavy Aromatic	X
Solvent Naphtha (Petroleum), Light Aromatic	X

SECTION 16. AUTRE INFORMATION

Même si des précautions raisonnables ont été prises dans la préparation de ce document, nous ne consentons aucune garantie et ne faisons aucune représentation quand à l'exactitude ou à l'intégralité des informations contenues à cet égard, et n'assumons aucune responsabilité en ce qui a trait à la pertinence de ces informations relativement aux fins prévues par l'utilisateur, ni aux conséquences de cette utilisation. Chaque individu doit déterminer la pertinence des informations en fonction des fins particulières.

SERVICE PUBLIANT LA FSMD :

Global Safety & the Environment
Merck & Co., Inc.
One Merck Drive
Whitehouse Station, NJ 08889

LIGNE D'ASSISTANCE POUR LES FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PRODUITS Merck :

(800) 770-8878 (États-Unis et Canada)
(908) 473-3371 (international)
Du lundi au vendredi, de 09 h 00 à 17 h 00 (heure de l'est des États-Unis)

DATE DE CRÉATION DE LA FSMD :

09-janv.-1986

DATE DE REMPLACEMENT :

21-oct.-2011

SECTIONS MODIFIÉES (CAN SOUS-FORMAT) :

8

IMPORTANTES MODIFICATIONS (CAN SOUS-FORMAT) :

Classification des risques, OEB, Transport